Prise de position de l'UNES contre le numerus clausus (NC)

Adopté par le comite de l'UNES du 6 juin 2001

Ce document expose la prise de position de l'Union Nationale des EtudiantEs Suisses (UNES) sur la restriction à l'admission aux études supérieures, c'est-à-dire sur le numerus clausus (NC). Ce sujet se trouve au cœur de l'actualité concernant la formation en Suisse et a été évoqué en de nombreuses occasions, que ce soit par l'élaboration de principes juridiques visant à la mise en place du NC en Suisse allemande, lors de la discussion menée par la Conférence universitaire suisse (CUS) sur l'introduction du NC dans les facultés de psychologie, ou encore, au sujet du transfert des compétences entre hautes écoles prévu au niveau fédéral (expliqué dans l'Arrêt fédéral pour l'aide aux Universités), qui exercera une influence importante sur le débat concernant le NC.

L'UNES refuse intégralement et fondamentalement toute forme de restriction d'accès aux études supérieures, quelle qu'elle soit, car une restriction ne peut être qu'insuffisante et inutile. La politique concernant la formation en Suisse doit avoir pour but de supprimer le NC car le numerus clausus

- est un instrument de contrôle motivé uniquement par des intérêts financiers.
- se répand inévitablement dans les autres facultés (effet domino)
- freine les réformes
- rejette sur les étudiant-e-s les conséquences d'une politique de formation déstructurée
- déprécie la valeur de la maturité suisse
- est inéquitable (en effet, les tests appelés " tests d'aptitude " ne mesurent pas les aptitudes des candidats aux études)
- est incompatible avec le modèle fédéral de financement des hautes écoles
- est contre-productif, puisqu'il a été prouvé que la Suisse souffre d'une pénurie d'universitaires.

L'UNES exige une révision du système de contrôle, la mise en place de mesures préventives et de politiques efficaces concernant la formation. Cela nécessite obligatoirement des efforts coordonnés menés parallèlement par les différents organes concernés :

- développement et réforme des Universités
- promotion des hautes écoles
- promotion des places d'apprentissage
- développement de la maturité professionnelle
- amélioration (donnée plus tôt et de façon plus complète) de l'information destinée aux parents, au corps enseignant et aux étudiant-e-s sur les différentes formations, leurs avantages respectifs ainsi que sur les possibilités de raccordement ou de réorientation
- valorisation des domaines universitaires enregistrant une baisse d'intérêt (les sciences naturelles par exemple) et développement des échanges d'informations
- promotion des recherches réalisées au niveau fédéral

Pour que les politiques concernant la formation soient efficaces et complètes, l'UNES exige qu'elles soient libérées du joug de tout dictat financier et demande que ces politiques ne soient plus dictées par des problèmes financiers mais qu'elles visent essentiellement une éducation de qualité. Les ressources nécessaires aujourd'hui déjà pour la recherche, l'enseignement et la formation doivent être mises à disposition

rapidement – elles représentent un investissement à long terme pour la sécurité de notre futur.

Petit historique du NC

Initialement prévu comme mesure transitoire seulement, le numerus clausus s'est rapidement imposé comme une institution solide dans les pays européens, sans résoudre aucun problème. Le chapitre 2 de la brochure publiée en 1993 par l'UNES "Réforme au lieu d'un numerus clausus – discussion sur les perspectives des hautes écoles de demain ", décrit l'évolution du NC depuis la fin des années 60: en Allemagne, les gymnases ont dégénéré en institutions destinées à préparer les élèves aux examens d'entrée aux hautes écoles, et recherchent désormais plus les performances que les innovations. De nombreuses disciplines sont laissées pour compte ou sont enseignées uniquement pour que l'élève réussisse les examens de NC. En Suisse, le NC reste aujourd'hui lié à l'histoire des études de médecine – qui retrace également l'histoire d'une politique de formation largement déstructurée, dont le désagréable dénominateur commun est le manque notoire de moyens financiers. Au printemps 1985, le Conseil national a encore affiché son opposition à toute restriction d'accès aux études supérieures, mais n'a pas tardé, suite à la période de récession et de besoin déraisonné de réaliser des économies, à conduire, dès le début des années 90, une politique des hautes écoles dirigée par des soucis budgétaires. Bien que "l'esprit fédéraliste " ne rentre plus en ligne de compte lorsqu'on parle d'études supérieures, il avait un bon côté : les politiques de restriction d'accès aux hautes écoles devaient être menées de façon coordonnée ce qui avait comme conséquence fâcheuse que les restrictions d'accès n'ont malheureusement pu être introduites en sciences humaines qu'en 1998 et en médecine qu'en 1999 seulement.

La formation en Suisse sur une mauvaise voie : le numerus clausus

1. Le NC est un instrument politique motivé uniquement par des intérêts financiers, qui garantit un standard de qualité minimal lorsque les ressources viennent à manquer.

L'UNES s'oppose au NC et exige des solutions efficaces au lieu de la mise en place de cet instrument de contrôle.

Le NC est utilisé comme " solution transitoire " dans les facultés universitaires surchargées, afin de garantir un certain niveau de qualité. On donne généralement l'exemple de la médecine, mais il faut également considérer les facultés de droit ou des sciences économiques à Berne ou à Zurich, qui sont également surchargées depuis longtemps – c'est-à-dire que le nombre d'étudiant-e-s y est en déséquilibre flagrant par rapport à la taille des locaux, à l'encadrement et au nombre de personnes qualifiées chargées de l'enseignement. Ces facultés sont également menacées par un NC, bien que la société recherche désespérément de nouveaux/-elles diplômé-e-s en droit et en économie. La psychologie et l'informatique enregistrent cette même disproportion. On peut donc se demander pourquoi le NC n'est pas (encore) mis en place dans ces facultés, alors qu'il l'est depuis longtemps en médecine. Il est aisé de soupçonner les décideurs politiques d'utiliser le NC pour empêcher une explosion des coûts de la santé; explosion qui continue malgré l'instauration du NC. L'argent investi dans les tests d'aptitude, dont l'utilité est discutable, devrait plutôt être destiné à l'amélioration de la situation actuelle.

2. Le NC se comporte comme un virus qui, une fois introduit dans le corps de l'hôte – l'Université – se répand dans tous ses membres. L'UNES invite les hommes et femmes politiques à tirer les leçons des situations des pays voisins et à renoncer au NC, qui n'a de solution que l'appellation.

Le NC ne diminue pas le nombre d'étudiant-e-s mais ne fait que repousser le problème de manque de place ou d'encadrement à d'autres domaines, ce qui conduit naturellement à une propagation du NC (l'exemple de la médecine est flagrant : d'abord instauré dans la médecine humaine, le NC s'est rapidement installé en médecine vétérinaire et menace aujourd'hui la médecine dentaire et la psychologie). Cet effet domino cimente l'implantation du NC, utilisé, rappelons-le, comme " solution transitoire ", dans toujours plus de facultés. L'étude de la situation dans nos pays voisins le confirme quotidiennement.

3. Le système du NC est contre-productif pour l'économie suisse car le manque de diplômé-e-s universitaires est demeuré inchangé. L'UNES exige que l'accès aux études supérieures reste illimité.

La mise en place d'un NC n'a de sens que dans une perspective financière à court terme. D'une part, la Suisse enregistre une pénurie importante d'universitaires et dépend donc des cerveaux étrangers, comme le prouve l'étude "Ressources humaines "¹ publiée par le Conseil suisse de la science (co-dirigée par Maja Huber, Eugen Stocker et l'Office fédéral de la statistique). D'autre part, le nombre d'étudiante-s reste stagnant – sans prendre en compte les années de double maturité².

4. Le NC freine les réformes.

L'UNES exige que la Confédération continue à chercher d'autres solutions.

Lorsque un NC a été instauré et que les premiers cris de protestation se sont estompés, un pays s'habitue à la situation, qui ne peut pratiquement plus être abolie, et ne cherche plus à trouver d'autres solutions pour résoudre ses problèmes. Les expériences à l'étranger, mais aussi en Suisse, qui prouvent ce phénomène sont nombreuses. Le sixième rapport sur le test d'aptitude pour les études de médecine montre que " ce test et, donc, le numerus clausus (NC) sont désormais devenus des réalités, alors qu'ils ne sont en place que depuis trois ans, et qu'ils sont entièrement acceptés ". Le Grand conseil du canton de Berne ne doit, dès cette année (2001), plus que se prononcer tous les quatre ans sur la décision de garder ou non l'application du NC.

5. Le NC rejette sur les étudiant-e-s les conséquences d'une politique de formation déstructurée.

L'UNES invite les hommes et femmes politiques à assumer la responsabilité qui leur incombe dans notre système démocratique et à veiller de façon efficace à l'éducation de leurs concitoyen-ne-s.

Les étudiant-e-s ne doivent en aucun cas être tenus responsables du déséquilibre enregistré entre l'offre et la demande. Il résulte en effet essentiellement du manque de développement et de l'absence de remise en question des réformes universitaires. Pour atteindre une solution satisfaisante à long terme, il faut d'une part assurer la promotion des hautes écoles et d'autre part augmenter les ressources nécessaires à l'Université. Il faut avant tout donner des informations claires et précises aux parents et aux élèves quant aux différentes possibilités de carrière (apprentissage – maturité

¹ Faits et interprétation 2/99 : La compétitivité technologique de la Suisse : indicateurs, interprétations, discussion, 1999.

² Office fédéral de la statistique, septembre 2000. Nombre d'étudiant-e-s pour 2003 et 2010.

professionnelle – hautes écoles supérieures contre gymnase- maturité- Université), ainsi qu'à leurs avantages respectifs et leur interaction.

6. Le NC déprécie la valeur de la maturité suisse.

L'UNES exige que la maturité continue à constituer un certificat d'aptitudes suffisant pour l'accès aux études supérieures.

La maturité doit rester LE diplôme de fin d'études secondaires, qui garantit une vaste connaissance générale et les qualités pour suivre des études supérieures. Si l'étudiant-e doit passer un test d'aptitude pour être accepté dans une école supérieure, la maturité perd sa légitimation³.

7. Le NC est inéquitable.

L'UNES exige l'abolition du NC, car il est discriminatoire et pousse à la concurrence entre les différentes filières.

Il n'existe pas de mécanismes de sélection convenables : un NC basé sur les notes obtenues à la maturité serait considéré à juste titre comme inéquitable et serait rejeté, bien que ce genre de NC ait été utilisé en Allemagne pour des raisons financières. Les politiques suisses doivent s'accorder sur la procédure à suivre pour les tests d'aptitude. Ces tests pourraient être considérés comme équitables s'il était possible d'établir l'aptitude aux études. Les tests ne concernent cependant que le succès aux études (qui réussira aux examens dans un temps record, c'est à dire reproduire avec exactitude ce qui a été appris) et non pas par exemple le potentiel innovateur d'une personne. De plus, il est difficile d'établir les aptitudes liées au caractère de la/du candidat-e, telles que la compétence sociale par exemple, grâce à des questions à choix multiples. Par conséquent, ces tests d'aptitude ne permettent donc que de mesurer la probabilité de réussite scolaire (universitaire) du candidat. Les étudiant-e-s ont de plus la chance de devoir payer eux-mêmes les coûts de ces tests (CHF 200.-). Ces tests d'aptitude⁴, importés d'Allemagne, ont rapidement conduit chez notre voisin à la mise en place de cours préparatoires privés et extrêmement onéreux.

8. Le système du NC est incompatible avec le modèle fédéral de financement des hautes écoles. L'UNES réclame la mise en place d'un concept financier efficace destiné à assurer la qualité de l'enseignement et l'indépendance des recherches dans les hautes écoles. La Confédération doit en conséquence interdire le mécanisme de sélection du NC dans toute la Suisse.

La concurrence que se livrent les Universités pour attirer les étudiant-e-s, concurrence que la Confédération considère comme une garantie de qualité, est incompatible avec un système de NC. En effet, les paiements de compensation entre les cantons possédant des hautes écoles et les cantons n'en disposant pas réglés par la contribution à l'accord intercantonal universitaire⁵, ainsi que les contributions de la Confédération stipulées dans l'arrêt fédéral pour l'aide aux Universités (LAU) dépendent du nombre d'étudiant-e-s immatriculé-e-s. Cela conduit à une augmentation de l'immatriculation des étudiant-e-s, alors qu'un NC aurait l'effet inverse.

³ Si la formation acquise au gymnase actuellement ne satisfait plus les exigences du diplôme de fin d'études secondaires, il ne s'agit pas d'introduire des examens supplémentaires et/ou des tests d'aptitude, mais il faut vérifier et, si besoin est, améliorer les réformes liées à la maturité. Il faut à tout prix veiller à conserver la haute qualité de la maturité suisse.

⁴ Ces tests ne sont plus utilisés en Allemagne.

⁵ Accord intercantonal universitaire: évolution des dépenses selon les facultés et les semestres

Conclusion:

La mise en place d'un numerus clausus dans le but de gérer une crise, basée non seulement sur des considérations de marché du travail mais également sur une politique de la formation, n'est pas indiquée. Les véritables problèmes de la formation sont ainsi dissimulés et non résolus. Le NC est un instrument de contrôle pur, une fausse solution asservie à des questions financières. La Suisse doit s'efforcer de planifier à long terme et veiller à assurer une formation de haute qualité à ses étudiant-e-s. Les informations concernant les possibilités de formation doivent être dispensées plut tôt et de façon plus complète aux élèves, les apprentissages doivent être revalorisés et les hautes écoles mieux mises en avant. A l'intérieur des Universités, diverses réformes doivent être conduites parallèlement pour augmenter la capacité d'accueil (il faut avant prendre en compte l'apparition d'années de double maturité liées au raccourcissement de la durée des études menant à la maturité). Pour cela, il faut créer des filières plus précises, donner de meilleures informations, prodiquer des conseils concernant des solutions alternatives et assurer un encadrement suffisant. Il faut abroger le test d'aptitude pour les études de médecine, pour que le diplôme de maturité constitue à nouveau une preuve de performances intellectuelles suffisante pour l'accès à des études supérieures.

Sources consultées (elle ne sont pas toutes mentionnées dans le texte) :

- 6ème rapport sur le test d'aptitude pour les études de médecine.
- Réformes au lieu d'un numerus clausus (UNES)
- Position des étudiant-e-s sur la nouvelle loi universitaire (VSU)
- Rapport crucial "Nombre élevé d'étudiant-e-s dans chaque faculté " (SUB-NeinNC-groupe)
- Faits et évaluation 2/99 " Ressources humaines "
- Lois universitaires des cantons de Berne et de Zurich
- Office fédéral de la statistique, septembre 2000. Nombre d'étudiant-e-s pour 2003 et 2010.